

*Veillez noter que, conformément au paragraphe 82 (1) du Règlement de procédure, la présidente de la Commission du transport en commun a convoqué une réunion extraordinaire le mercredi 24 octobre 2012, à 15 h 30, salle Andrew-S.-Haydon, aux fins du dépôt des parties pertinentes des budgets de fonctionnement et d'immobilisations devant être examinées par la Commission. À ce titre, le présent courriel fait office d'avis de cette réunion extraordinaire à tous les membres de la Commission conformément à l'alinéa 82 (2) (b) du Règlement de procédure.*

*En outre, la Commission du transport en commun entendra et examinera les délégations concernant les parties connexes des prévisions budgétaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2013 à sa réunion du 21 novembre 2012 et transmettra ses recommandations au Conseil qui, siégeant en tant que Comité plénier, les examinera, à sa réunion du 28 novembre 2012.*